

QUELLE SÉCURITÉ POUR SA COMMUNE ?

ZONE DE POLICE

ZONE DE SECOURS

SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN





INTRODUCTION

La question de la sécurité dans son ensemble est un sujet vaste qui comprend de multiples imbrications. En effet, la préoccupation légitime de chaque citoyen est de vivre en sécurité, la sécurité des revenus, du logement, des biens mais aussi la sécurité tant physique que juridique, pour soi et les siens, aujourd'hui et demain.

Alors que le sentiment général de sécurité des Wallons et des Bruxellois est relativement stable (variation de + ou – 2% entre 2006 et 2008) on constate, selon une étude de la police fédérale¹, qu'en 2008 près de 10% des Wallons et 13% des Bruxellois ont « souvent » ou « toujours » un sentiment d'insécurité. En Wallonie une étude de l'IVEPS² utilisant une autre échelle va même jusqu'à conclure qu'en 2007 près de 26% des wallons se sentent « plutôt pas » ou « pas du tout » en sécurité, avec une légère tendance à l'augmentation. Autrement dit, entre une personne sur quatre et une personne sur dix se sentent en insécurité en Communauté française.

¹ Police fédérale, *Moniteur de la Sécurité 2008-2009* : http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/reports/comparaison_2008.pdf

² *Les chiffres clés de la Wallonie N° 10*, décembre 2009 : <http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers/chicle10.pdf>

Alors, il est évident qu'il s'agit ici d'une perception subjective d'un risque, mais il traduit également la prise en compte d'un climat global qui n'est pas toujours lié à de la criminalité objective (incivilité, précarité, milieu dégradé, statut social, efficacité des services de police et de secours, visibilité de la police, etc.).

La présente analyse propose un tour d'horizon de la question de la sécurité au niveau communal, tout en mettant en évidence les principaux enjeux et défis à relever.

• La sécurité : une problématique communale

Il apparaît désormais comme évident que le rôle de la commune est primordial pour contrer le sentiment d'insécurité. Sa proximité, son rôle dans la gestion de la police, des services de secours, de la propreté, des CPAS, etc. la met en position dominante pour agir sur les causes premières de ces sentiments.

Aussi, la réforme entreprise il y a 12 ans dans l'organisation des polices avait notamment pour objectif d'améliorer cette situation, en consacrant la mise en place d'un service de police intégré structuré à deux niveaux. La police locale ayant comme tâche d'assumer toute la fonction de police de base, il est donc évident que sa bonne organisation nécessite qu'elle dispose de ressources suffisantes pour pouvoir assurer sa fonction.

Or, le rapport du Conseil fédéral de police ainsi que l'avis de l'Union des villes et des communes³ sur ce dernier, mettent en évidence un manque flagrant de moyens pour les polices locales. En effet, bien souvent, cette réforme a imposé un poids croissant sur le budget communal tout en imposant une norme de qualité et d'efficacité de service très élevée. Cette situation devient très problématique pour un certain nombre de communes qui voient leur budget annuel plombé par des services de police trop onéreux et un sous-financement chronique de la part de l'Etat fédéral qui présente pourtant cette réforme comme neutre budgétairement.

³ Union des Villes et Communes de Wallonie : avis au sujet de la réforme des polices : http://www.uvcw.be/no_index/avis/reforme-polices.pdf

Une autre constante est le manque important d'effectif dans les zones de police. Vu la lourdeur des tâches administratives devant être remplies par les policiers, il apparaît comme évident que ce qu'ils font dans les bureaux du commissariat, ils ne peuvent le faire sur le terrain. Aussi, il est nécessaire de réfléchir au fonctionnement et à l'affectation des ressources disponibles afin de rendre leur travail sur le terrain le plus efficace possible.

Face à cela des initiatives ont été prises par les gouvernements régional et fédéral comme la mise en place de Plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSSP)⁴ à destination des communes ou encore Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie (PCS)⁵. Ces plans pluriannuels visent à introduire des objectifs de prévention durables dans les politiques de sécurité et de prévention locales et à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire.

Aujourd'hui 102 communes en Belgique disposent d'un PSSP. Ces communes doivent introduire un « diagnostic local de sécurité » pour dresser un portrait de l'insécurité en définissant les attentes des habitants, les problèmes de sécurité afin de répondre le plus adéquatement possible aux réalités locales.

Avec l'appui du gouvernement fédéral, aujourd'hui ce sont près de 3000 personnes qui travaillent dans le cadre des PSSP dans les communes et villes de Belgique avec comme objectif d'améliorer le climat de sécurité global et d'améliorer la prévention des crimes et des délits sur le terrain.

En 2009, un pas supplémentaire a été fait vers la professionnalisation de ces « gardiens de la paix » par la publication d'un Arrêté royal relatif à leur formation. (Notons que dans l'incertitude des négociations pour la formation du nouveau

⁴ Direction Générale Sécurité et Prévention (SPF Intérieur) : <https://besafe.ibz.be/>

⁵ Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie : http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/rubrique.php?id_rubrique=173

⁶ Plans stratégiques de sécurité et de prévention : <https://besafe.ibz.be/FR/kijker/4/Pages/stratplan.aspx>

gouvernement fédéral, le gouvernement en affaires courantes a voté le 30 septembre dernier le prolongement des PSSP 2007-2010⁶, ainsi que les dispositifs « gardien de la paix », jusqu'au 30 juin 2011.)

Les PCS ont pour objectif d'encourager toutes les communes à élaborer un nouveau plan d'actions orienté vers la promotion de l'accès de tous aux droits fondamentaux. Financés par le gouvernement régional, ils défendent deux objectifs clairs : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large. Un indicateur statistique a été créé pour mesurer le degré de cohésion sociale de chaque commune et pouvoir en évaluer son évolution au regard des actions menées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les grandes villes, le gouvernement fédéral a également mis en place depuis le début des années 2000 une « politique fédérale des grandes villes »⁷. Son objectif principal est de mettre fin aux fractures sociales en travaillant, par la concentration de moyens vers les grands pôles urbains du pays, sur l'intégration des cultures et des générations ainsi que sur une redynamisation de ces centres urbains. Ainsi, toute une série de projets de développements urbains sont financés directement par le fédéral à hauteur de 67 millions d'euros pour un total de 17 communes en Belgique (5VV, 5F, 7B) et près de 1000 emplois directs.

• Zone de secours : 2010 l'année d'une réforme tant attendue

Les différents événements récents tels que les inondations du mois de novembre, l'accident de Buizingen ou encore l'explosion du quartier Léopold à Liège, ne font que nous démontrer la nécessité d'avoir un service d'incendie et de secours efficace et de grande qualité. Lorsqu'il s'agit de sauver des vies humaines le rôle de la Cité est essentiel et les moyens qu'elle offre doivent être suffisants. C'est pourquoi l'efficacité des services de secours constitue un élément important dans le sentiment général de sécurité de la population.

⁷ Politique fédérale des grandes villes : <http://www.politiquedesgrandesvilles.be/>

⁸ Législation en matière de sécurité civile : <http://www.civieleveiligheid.be/CivieleVeiligheid/HervormingvandeCivieleVeiligheid/Hervormingvoorprofessioneel/Wetgevingvoordeprofessioneel/tabid/171/lan-guage/fr-BE/Default.aspx>

La réforme des services d'incendie du 15 mai 2007⁸ prévoit que 250 services d'incendie belges seront organisés en 32 zones. Cette réforme consacre le droit à l'aide la plus rapide et la plus adaptée pour le citoyen en changeant le niveau auquel s'organise la gestion des services en créant des « Zones de secours » supra-communales.

Aussi, 2010 fut une année importante pour la mise en place des premières étapes de cette réforme. Alors qu'elle est votée depuis 2007 et que des consultations avec les Bourgmestres et les Gouverneurs étaient lancées depuis 2008, les premières pré-zones opérationnelles (PZO) pour les services d'incendie en Belgique se concrétisent enfin : 17 des 32 zones ont déjà signé une convention avec le SPF Intérieur. Les PZO restantes devaient conclure leur convention dans le courant de ce mois-ci.

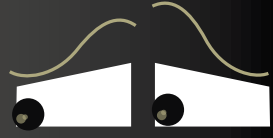
Ces PZO constituent les précurseurs des 32 zones de secours prévues par la réforme des services d'incendie⁹. Au sein de ces PZO, les services d'incendie travailleront ensemble sur le terrain et des accords seront conclus sur le plan du management, du personnel et du matériel.

Par ailleurs, ce sont 21 millions d'euros, dont 8,3 millions pour la Wallonie, qui ont été mis à la disposition des communes par le Gouvernement fédéral dès le mois de juillet 2010. Cet argent a pour objectif de financer des projets en vue de l'amélioration des services d'incendie. En effet, comme le remarque l'UVCW « sur les 32 (futurs) zones, dont la délimitation est fixée par arrêté royal en 2009, et sur base desquelles les projets de convention sont appelés à se concrétiser de façon imminente, toutes, sans exception, ont déposé un projet dans le court délai de 6 semaines qui était fixé par la Ministre de l'Intérieur. »¹⁰

⁹ Arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours : <http://www.civieleveiligheid.be/LinkClick.aspx?fileticket=8wZLXJ7bzrs%3d&tabid=164&language=fr-BE>.

¹⁰ Union des villes et des communes de Wallonie : Incendie - Subsides aux prézones opérationnelles (PZO) : le point sur la question : <http://www.uvcw.be/actualites/33,0,697,697,3513.htm>





Enfin, d'autres avancées sont à noter avec un renouvellement et une augmentation du temps de la formation de base des services incendies (on passe de 90h à 130h), la mise en place de nouvelles formations, l'investissement dans le matériel des pompiers ainsi qu'un recrutement de bénévoles supporté par le ministère de l'intérieur pour appuyer les PZO.

QUESTIONS À SE POSER POUR LE FUTUR ET DÉFIS

• Zones de Police

La question principale reste avant tout celle du financement. Alors que l'opération de réforme des polices devait être budgétairement neutre pour les communes, beaucoup se plaignent du gouffre financier que cette réforme représente pour leur budget communal. Le défi sera de trouver, à l'avenir un moyen de rendre cette réforme budgétairement neutre ou alors de financer les communes pour les aider à garantir un service de Police optimal.

La revalorisation du travail de quartier auprès des policiers, et le développement accru de la police de proximité sont à améliorer.

La formation de base et la formation continue doivent également être suivies de près afin de faire évoluer les services de police en termes de qualité et de formation.

De plus, la charge administrative des policiers doit être remise en question afin d'assurer une meilleure présence sur le terrain et donc une meilleure allocation des ressources disponibles.

La question de l'utilisation de policier comme gardien de prison en cas de nécessité doit elle aussi être débattue car elle limite la présence de la police de proximité en vidant les commissariats.

Il est également nécessaire de se poser la question de la dispersion des dispositifs

proposés aux différents niveaux de pouvoir. En effet, la cohabitation entre ces différentes mesures est parfois difficile, notamment pour les communes situées aux abords des grandes villes. Il faut donc s'interroger sur comment faire cohabiter toutes ces mesures ensemble, n'y a-t-il pas une dispersion des moyens ? Ou un saupoudrage ? Ne faudrait-il pas poser la question d'une véritable coordination de la politique de la prévention ?

Enfin, la question de la réforme de l'Etat est également importante pour le fonctionnement de la politique de sécurité et de prévention, aujourd'hui compétence fédérale. On pense notamment ici au financement des plans stratégiques de prévention mais également aux 3000 employés « gardiens de la paix » qui sillonnent les trottoirs de nos communes avec pour objectif d'améliorer le sentiment de sécurité de la population dans 102 communes belges. Par ailleurs, tout transfert de compétence doit également impliquer un transfert de budget pour pouvoir offrir correctement les services aux citoyens.

• Zones de Secours

Nous sommes en plein dans la mise en application de cette réforme des zones de secours tant attendue. Etant donné les budgets limités, et la situation compliquée du gouvernement fédéral en affaires courantes, le défi sera d'optimiser au maximum la mise en place de cette réforme et de rester attentif à l'allocation la plus efficace possible du peu de ressources disponibles.

Par ailleurs, comme le note l'UVCW, même si le budget de 32 millions d'euros dégagé en faveur de la réforme de l'incendie pour 2010 a été inscrit comme budget récurrent dans le budget des dépenses de 2010, cela ne signifie pas qu'il sera reconduit en 2011. Aussi, un défi important sera de se battre pour que ce financement soit prolongé en 2011. Toutefois, il faudra rester attentif à tenter de récolter ce début de refinancement fédéral tant attendu, mais sans s'inscrire à ce stade dans des procédures qui vont impliquer pour les communes de nouvelles dépenses pluriannuelles voire récurrentes, tant qu'il n'existe pas de certitude quant à la pérennité de ce financement fédéral.

PRIORITÉS À METTRE EN PLACE

• Zones de police

La modernisation et la revalorisation de la police de proximité sont essentielles. Il est important de valoriser le rôle des inspecteurs de quartiers formés, volontaires et motivés, d'amener les patrouilleurs de police à sortir davantage de leurs véhicules, organiser des patrouilles à vélo, à pied ou à cheval, d'organiser un travail local avec les quartiers, des assistants civils, des inspecteurs de quartier.

L'audit financier et R.H. des zones doit également être une priorité. Il est important de voir quelle sera la trajectoire financière de sa zone, le pourcentage de la masse salariale dans le budget global de la zone et la corrélation entre les ressources humaines et les missions de sécurité à exercer pour la zone. En cas de différentiel trop important, il convient de tirer les sonnettes d'alarme pour prévoir l'évolution des zones et leur financement.

Le fonctionnement démocratique pourrait également être amélioré: les conseillers de police pourraient ajouter régulièrement un point à l'O.J. du conseil communal pour qu'un rapport sur les activités de la zone de police soit débattue et discutée au sein du conseil communal afin notamment de discuter de la situation financière, de l'adaptation entre les ressources humaines et des missions de sécurité minimales et éventuellement de l'opportunité d'une fusion de zones.

• Zones de secours

Les Bourgmestres sont souvent en charge de ces matières dans le cadre de leurs prérogatives en termes de sécurité. La réforme engagée au niveau fédéral doit, nécessairement être appuyée et évaluée par les bourgmestres. Il convient cependant de continuer à mettre la pression pour s'assurer que la réforme et son nécessaire financement ne restent pas en rade dans l'intérêt de la sécurité de la population.

Cependant, il ne faut pas oublier qu'en cette période budgétaire difficile les moyens ne sont pas illimités et qu'une objectivation des dépenses est nécessaire pour réa-

liser, le plus rapidement possible, les étapes les plus importantes de la réforme afin d'assurer aux citoyens le droit à l'aide la plus rapide et la plus adaptée.

Enfin, la question de la situation des 38 communes de la province de Namur reste particulière. Ayant déposé 4 projets différents de convention et n'ayant pas pu trouver un accord commun, le défi sera de trouver une trajectoire commune pour le PZO de Namur.

CONCLUSION

La réalité du sentiment d'insécurité présent dans la population ne doit pas être négligée par les représentants politiques, à tous les niveaux de pouvoir.

Alors que ce sentiment est influencé par toute une série de variables aussi diverses que possible, les communes et les villes de la Communauté Française peuvent agir sur un certain nombre d'entre elles pour améliorer sensiblement la situation.

Acteur de proximité par excellence, la commune constitue le relais majeur des politiques de sécurité. Face aux récentes réformes des services de secours et des zones de polices, les communes ont pour objectif de fournir au citoyen un service de haute qualité qui répond aux attentes formulées par celui-ci.

Toutefois un certain nombre de difficultés existent et créent des obstacles plus ou moins difficiles à franchir pour continuer à garantir le droit à l'aide la plus rapide et la plus adaptée pour le citoyen en toutes circonstances.

Face à ces difficultés, les communes doivent non seulement continuer à mobiliser une énergie importante pour influencer au maximum les niveaux de pouvoir supérieurs pour régler les obstacles auxquels elles doivent faire face, mais aussi innover dans les politiques qu'elles mettent en place. En effet, la sécurité est l'affaire de tous, depuis l'école jusqu'au home pour personnes âgées. Aussi, les communes doivent intégrer cette dimension dans l'ensemble des politiques qu'elles développent afin de favoriser une qualité de vie optimale aux citoyens qui résident sur leur territoire.

Enfin, la sécurité est également une question de moyens, et dans ce cadre le financement suffisant de ces différentes zones (de police, de secours) reste une nécessité absolue à leur qualité.

Décembre 2010

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be